

COMPAGNIE DES EXPERTS JUDICIAIRES

DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL ET DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

www.bordeaux-expert.com



Contact : secretariat.cejb@orange.fr

DEMATERIALIZATION DE L'EXPERTISE

NOTE D'INFORMATION N° 3 – juillet 2011

Comité de pilotage réuni le 7 juillet 2011

Les réponses au questionnaire qui ont été retournées à la CEJB ont permis de dresser le constat suivant :

ENQUETE AU 30-6-2011	réponses	population	%
Nombre d'experts participant à la dématérialisation	78	78	100
Nombre de réponse à l'enquête	57	78	73
Nombre d'experts ayant eu une désignation par la Cour d'Appel	6	57	11
Nombre d'experts ayant eu une désignation par le TGI	30	57	53
Nombre d'experts ayant eu une désignation par autre juridiction	26	57	46
Nombre d'experts n'ayant pas eu de désignation	16	57	28
Experts ayant ouvert un dossier sur OPALEXE	12	57	21
Nombre de dossiers ouverts sur OPALEXE	19		

Déploiement de la dématérialisation

Les nouveaux candidats à la dématérialisation seront sollicités au cours du 4^e trimestre 2011. Les cartes d'experts ne seront attribuées qu'à l'issue d'une session de formation obligatoire.

Cour d'Appel de Bordeaux

A compter du 1er septembre 2011 la Cour d'Appel de Bordeaux centralise le suivi des expertises selon un schéma comparable au Tribunal de Grande Instance.

- Le magistrat en charge des expertises sera Monsieur BOINOT
- Le greffier en charge des expertises sera Madame BELINGHERI

Vous devrez donc leur donner un accès sur OPALEXE aux dossiers d'expertise confiés par la Cour d'Appel.

Tribunal de Grande Instance de Bordeaux

Le 1^{er} septembre 2011 Monsieur SABARD sera remplacé par Monsieur BARRAILA. Dans les dossiers ouverts sur OPALEXE il conviendra de procéder au changement du magistrat qui est l'auteur de la désignation le cas échéant.

Formation complémentaire des experts

La formation complémentaire des experts aura lieu en septembre 2011 (date non fixée)

Le programme se déroulera en deux temps :

- Plénière
 - o Rappel des connaissances et signature électronique
 - o Questions – réponses
- Ateliers en groupe
 - o Assistance à l'ouverture du premier dossier

Coût d'une expertise sur OPALEXE

L'onglet « suivi du coût » dans chaque dossier ne donne pas actuellement le coût total. En effet il manque le coût des certificats logiciels complémentaires à 15 €H.T. chacun ainsi qu'un montant forfaitaire de 10 €H.T. pour l'utilisation de l'espace informatique.

Une facturation unique sera adressée par Certeurope en fin d'année en fonction des consommations réalisées par chaque expert.

Expertise avec de multiples parties ayant le même avocat

Dans ce cas de figure assez fréquent, il convient de créer la partie qui peut avoir un nom générique « DEMANDEURS_Me XXXXXX » si tous les demandeurs ont le même avocat.

S'il y a plusieurs demandeurs dont uniquement certains ont le même avocat il faudra créer autant de parties demanderesses qu'il y a d'avocats.

Si en cours d'expertise une partie change d'avocat il conviendra de lui créer un nouvel accès avec son nouvel avocat.